Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 15 (1985)

Heft: 3

Rubrik: SOS consommateurs : réponses à quelques questions

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Réponses à quelques questions

Ce mois-ci, plutôt que d'aborder un thème précis, nous aimerions répondre à quelques questions qui nous sont souvent posées lors d'après-midi de rencontre des clubs d'aînés. Et si vous aussi avez des questions concernant des problèmes de consommation, vous pouvez nous écrire au journal. Nous vous répondrons directement ou par l'entremise de cette rubrique.

Les revitalisants textiles sont-ils utiles? Contiennent-ils des phosphates?

Les revitalisants textiles (liquides que l'on ajoute dans **l'eau de rinçage** le plus souvent en lavabo, mais aussi en machine) servent à redonner du «gonflant» aux tricots de laine, et à éliminer l'électricité des textiles synthétiques comme le nylon. **Ce ne sont pas des anti-calcaires,** ils ne contiennent pas de phosphates. Il ne faut pas confondre *revitalisants textiles* et *adoucisseurs d'eau.* Cela dit il n'est pas nécessaire d'en ajouter chaque fois. De plus certaines personnes trouvent souvent leur parfum trop prononcé.

Est-il vrai que l'on n'a pas le droit d'envelopper une salade dans du papier journal?

Eh oui... même dans un aussi «bon» journal qu'«Aînés» l'Ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires qui règle avec précision ce problème est formelle (art. 459). Il est interdit de se servir de papier qui déteint, de papier imprimé, pour l'emballage direct du pain, du poisson, du fromage et: (art. 194 «les journaux et la maculature ne peuvent pas être utilisés comme papier d'emballage ou comme papier destiné à recouvrir les étagères ou éventaires de vente **s'ils entrent en contact direct avec les fruits ou les légumes.**» Voilà pourquoi, même au marché, les vendeurs vous donnent un petit sac en plastique alimentaire...

J'ai apporté mon petit transistor-radio à réparer. Mais le marchand m'a dit que cela ne valait pas la peine et qu'il valait mieux en racheter un autre. Cela arrive de plus en plus souvent.

C'est vrai. Mais au prix de la main-d'œuvre payée à l'heure, il est parfois plus avantageux, **hélas,** de racheter du neuf. Ainsi, payer une réparation Fr. 32.— pour un mixer qui vaut Fr. 40.— n'est peut-être pas très économique, finalement. N'oubliez pas non plus que le prix de bien des appareils (petits) a **baissé.** C'est le cas des cafetières électriques, des calculatrices de poche, des batteurs par exemple. Ainsi une cafetière électrique payée Fr. 78.— il y a dix ans, dont la réparation coûterait Fr. 40.—, peut se trouver neuve, à ce prix! (Mais durera-t-elle 10 ans?) Cela dit, il faut toujours demander un devis écrit, et si vous le trouvez trop élevé, demander un autre devis ailleurs si cela est possible. Nous comprenons très bien que les aînés aient de la peine à ne pas gaspiller et jeter ce qui leur semble encore réparable. Nous reviendrons sur ce sujet.

Est-il vrai que si l'on reçoit une marchandise non commandée on peut la garder 1 an et 1 jour, et qu'ensuite elle devient notre propriété?

Non, c'est un mythe qui a la vie dure (comme pour les objets trouvés...) Si l'on reçoit une marchandise non commandée, il faut:
soit la conserver à disposition du vendeur. (Ce qui est difficile s'il habite à l'autre bout de la Suisse!);
soit la refuser immédiatement, s'il s'agit d'un colis apporté par le facteur. **Prenez l'habitude de toujours regarder en sa présence,** l'expéditeur d'un colis. Vous vous éviterez des surprises;
soit la réexpédier à l'envoyeur, port dû.
D'autres personnes ne font rien du tout. Et si elles reçoivent un commandement de payer, le refusent et demandent la preuve écrite de leur «prétendue» commande. En général les choses en restent là.

Maintenant presque tous les articles en coton portent l'inscription 30 degrés pour le lavage. Ne peut-on plus «cuire» le coton?

Il s'agit de coton de couleur. Les fabricants ne veulent plus, hélas encore, prendre de risques en cas de mauvais lavage (erreur) ou si le colorant déteint. A 30 degrés, évidemment, il ne se passe rien et les litiges sont ainsi esquivés au détriment du consommateur. De toute façon, le coton se lave maintenant en général à 60 degrés. (C'est l'étiquetage le plus courant). Il faut respecter les consignes du fabricant (2—3 premiers lavages à température plus basse et à part). Mais il existe encore du linge de coton, **en général les tons clairs,** que l'on peut, si l'on y tient, laver à 90 degrés (et non cuire...)

J. C.

Prochain article:
«L'œuf... quoi de neuf»

— Impossible de suivre sérieusement mon régime... je suis prise en sandwich! (Dessin de Loisel-Cosmopress)